

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°18 du 6 mai 2011

**PARTIE TEMPORAIRE
Etat-Major des Armées (EMA)**

Texte n°24

CIRCULAIRE N° 3673/DEF/DCSSA/RH/PF

relative au concours d'admission à l'école préparant au diplôme d'État d'infirmier anesthésiste, cycle 2012-2014.

Du 1er avril 2011

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES : *sous-direction « ressources humaines » ; bureau « politique de formation ».*

CIRCULAIRE N° 3673/DEF/DCSSA/RH/PF relative au concours d'admission à l'école préparant au diplôme d'État d'infirmier anesthésiste, cycle 2012-2014.

Du 1^{er} avril 2011

NOR D E F E 1 1 5 0 6 4 6 C

Référence :

Instruction n° 20233/DEF/DCSSA/RH/ENS/2 du 7 octobre 2002 (BOC, 2002, p. 7840. ; BOEM 621-4.4.2.1.1) modifiée.

Référence de publication : BOC N°18 du 6 mai 2011, texte 24.

1. GÉNÉRALITÉS.

La présente circulaire a pour objet de :

- définir le nombre de postes ouverts au concours 2012 ;
- fixer les conditions de candidature ;
- définir les modalités de transmission des dossiers de candidature ;
- fixer le calendrier du concours.

Elle devra faire l'objet d'une diffusion générale.

2. POSTES OUVERTS.

Le nombre de postes ouverts pour l'admission à l'école préparant au diplôme d'État d'infirmier anesthésiste (CIIADE du Val-de-Grâce) pour le cycle 2012/2014 est fixé comme suit :

- militaires infirmiers et techniciens des hôpitaux des armées (MITHA) : dix-sept (17) postes.
- MITHA, spécialité sous marinières : trois (3) postes.

Si aucun candidat ne se présente dans la spécialité sous marinières, les trois postes seront reportés pour les MITHA hors spécialité sous marinières.

3. CONDITIONS DE CANDIDATURE.

L'instruction ministérielle de référence fixe les conditions de candidature dans son article 10. et son annexe IV.

4. TRANSMISSIONS DES DOSSIERS DE CANDIDATURE.

Les dossiers de candidature établis conformément aux dispositions de l'article 11. de l'instruction de référence seront adressés à l'école du Val-de-Grâce - bureau des concours - 1 place Alphonse Laveran 75230 Paris Cedex 05, pour le 28 octobre 2011, terme de rigueur.

Tout dossier incomplet ou parvenu hors délai sera rejeté.

La décision autorisant les candidats à suivre le stage préparatoire et à se présenter aux épreuves paraîtra sous présent timbre mi-novembre 2011.

5. DÉROULEMENT DES ÉPREUVES.

L'épreuve écrite d'admissibilité et l'épreuve orale d'admission du concours se dérouleront au cours du mois de mai 2012 au CIIADE du Val-de-Grâce.

Les dates et horaires exacts seront précisés dans la décision ci-dessus mentionnée.

6. PUBLICATION.

La présente circulaire fera l'objet d'une publication au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et des anciens combattants et par délégation :

*Le médecin général inspecteur,
sous-directeur « ressources humaines »,*

Frédéric FLOCARD.